

C D R P 70

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 28 janvier 2023

Les membres du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 70 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire le 28 janvier de 10h à 12h30, à la Maison des Associations de Vesoul, 53 rue Jean Jaurès 70000 Vesoul.

Chaque présidente/président a reçu en son temps l'ensemble des documents nécessaires aux délibérations. Une 1ère convocation a été adressée le 2 décembre 2022.

Une 2ème convocation accompagnée des documents de travail a été envoyée le 9 janvier 2023. Cette convocation a fait l'objet le 17 janvier d'un ajout à l'ordre du jour : Titres d'adhésion et politique tarifaire 2024 FFRandonnée.

Membres titulaires présents :

Les Bâtons Dynamiques – Le Bol d'Air - Club de Marche de Lure – Marche Buissonnière d'Héricourt
Rando Saône – Semma'Rando - Vitrey Loisirs Animations

Daniel Bouchot, Président du CDRP70, ouvre la séance à 10 h avec ce discours de bienvenue :
Bonjour à tous et merci de votre présence à l'Assemblée Générale du CDRP de Haute Saône. Après deux assemblées générales réalisées en visioconférence, je suis ravi de vous retrouver physiquement.
Guy BERCOT, Président du Comité Régional de Bourgogne Franche-Comté s'excuse de ne pas être là pour raison de santé.

Avant de commencer, merci à Joëlle, notre secrétaire, de faire le point sur le nombre de voix, afin de vérifier si le quorum est atteint.

Sur 13 associations (soit 73 voix), 7 sont présentes (42 voix sur 73) soit 58,33%.

La liste d'émargement est annexée à ce procès-verbal (PJ1).

En conséquence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Avec le Comité directeur, nous avons souhaité mettre nos statuts en conformité, comme l'a demandé la FFRandonnée.

Assemblée Générale Extraordinaire Actualisation des statuts (en bleu les ajouts)

Article 6.4 – Membres d'honneur

Les membres d'honneur sont les personnes qui par leur action apportent ou ont apporté au Comité un concours exceptionnel.

Le Bureau propose au Comité directeur les membres d'honneur ou bienfaiteurs susceptibles d'intégrer le Comité.

À partir de cette proposition les membres du Comité directeur décident librement des candidats potentiels, lesquels doivent ensuite accepter leur nomination.

Le montant de la cotisation des membres d'honneur est décidé par le Comité directeur et figure au Règlement intérieur.

Article 8.5.1 – Convocation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle du Comité est convoquée par le Président à une date fixée par le Comité directeur au moins 3 mois à l'avance.

Elle se réunit à tout endroit au choix du Comité directeur ou à distance, de manière dématérialisée.

La date, en cas de force majeure, pourra être modifiée au minimum 15 jours avant la date préalablement fixée.

Article 8.7 – Votes

Les décisions prises en Assemblée générale sont votées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Sur proposition du Président, les votes peuvent se dérouler à mains levées, sauf si un membre votant s'y oppose.

Dans le cas d'une Assemblée générale en visioconférence, à distance, le vote sera dématérialisé.

Les votes de l'Assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

Article 9.3.5 – Procès verbaux

Les réunions du Comité Directeur doivent faire l'objet d'un procès-verbal adressé à tous ses membres, ainsi qu'aux présidents de clubs affiliés, dans le mois qui suit chaque réunion.

Article 11.4.3 – Procès verbaux

Les réunions de Bureau doivent faire l'objet d'un procès-verbal adressé à tous les membres du Comité directeur, ainsi qu'aux présidents de clubs affiliés, dans le mois qui suit chaque réunion.

Tous les articles ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Assemblée Générale Ordinaire

1 – Révisions du Règlement Intérieur (en bleu les modifications ou ajouts)

ARTICLE 2 – MEMBRES

Membres d'honneur

Les membres d'honneur qui participent aux activités du comité doivent être à jour de leur cotisation.

Le montant de la cotisation du membre d'honneur sera au minimum égal à l'adhésion à son club de cœur comprenant la licence IRA.

ARTICLE 3 – ASSEMBLEE GENERALE

Ajout : 3.1 - Modalités de vote des membres titulaires

Chaque membre titulaire recevra avec la convocation à l'Assemblée Générale l'indication du nombre de voix lui revenant conformément au barème des droits de vote figurant à l'article 3.2.

Les bulletins de vote sont remis contre émargement aux représentants désignés, conformément aux dispositions statutaires.

Il appartient à chaque membre titulaire de répartir ses droits de vote entre ses représentants.

ARTICLE 5 – ELEMENTS FINANCIERS

Article 5.2 – Frais de déplacements

Le montant de l'indemnité kilométrique est fixé par le Comité Directeur.

ARTICLE 6 – MISES A DISPOSITION DE MATERIELS DU COMITE

Le Comité dispose de matériels en biens propres, amortis ou en cours d'amortissement, dont l'inventaire est repris en annexe du Règlement Intérieur. Ce matériel peut être mis à disposition soit de façon permanente soit pour des actions ponctuelles.

Article 6.1 – Mises à disposition de façon permanente

Le Comité met à la disposition du président, du trésorier, du président de la Commission Sentiers et Itinéraires, du président de la Commission Pratique-Adhésions et Vie Associative, du secrétaire, du gestionnaire WebSig et du webmestre du site internet du CDRP70 un ordinateur portable qui fait l'objet d'une convention signée par les 2 parties. De même, les matériels acquis par le CDRP70 et mis à disposition d'un club feront l'objet d'une convention signée par les 2 parties.

Article 6.2 – Mises à disposition sous forme de prêt

Le comité dispose de matériels listés dans l'annexe susceptibles d'être prêtés aux associations pour des manifestations. L'emprunteur s'engage à les restituer dans l'état où ils ont été pris.

Ajout de l'article :

ARTICLE 7- SITE INTERNET du CDRP70

Article 7.1- Droit à L'image

Il appartient au webmestre du comité départemental de s'assurer que l'insertion de tout document exposant l'image des personnes respecte la réglementation en vigueur. Il sollicitera les autorisations parentales avant toute publication de l'image des personnes mineures. En cas de contestation, il procédera au retrait des photos et des vidéos concernées.

Tous les articles ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

2 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022 (saison sportive 20-21)

Remarque préalable du président avant le vote : lors de l'Assemblée Générale 2022, nous avons oublié lors de l'élection des membres sortants, de voter pour le 1er mandat de Monique Mairot, élue en 2021 pour terminer le mandat d'Henri Steinmann démissionnaire pour raison de santé.

Nous vous proposons, si vous êtes d'accord, de ne pas remettre en cause son élection et de la valider par un vote pour le reste du mandat de 3 ans.

Le Compte rendu de l'AGO 2022 est adopté à l'unanimité.

3 - Rapport moral du président et rapport d'activités

➤ **Rapport moral**

Je tiens à remercier sincèrement tous les membres du Comité Directeur, qui depuis 2 ans, ont pris en main le Comité Départemental. Particulièrement les présidents des commissions, notre trésorier qui après avoir repris les comptes, courant 2021, suite au décès de Daniel, a fait un travail important afin que les comptes répondent aux directives du National, mais également Monique, la vice-présidente, et Joëlle, notre secrétaire.

Avec 13 clubs ou sections «randonnée» d'associations multi-activités, cette saison, nous constatons que 7 nous ont quittés en 5 ans (4 suite à la réduction du secteur de balisage, 2 pour arrêt de l'association, 1 suite au rattachement du siège social à un autre département).

Mais grâce au PSD mis en place par la fédération, 3 nouveaux clubs nous ont rejoints.

Nous avons retrouvé pratiquement le niveau d'avant la crise de la Covid en passant de 531 à 613 licenciés, soit plus de 15 %, espérons que nous progresserons encore cette année.

Les femmes représentent environ deux-tiers des membres et 60 % des licenciés ont plus de 60 ans, c'est à peu près la même chose au niveau national.

Nous assistons à une féminisation à la tête des clubs de Haute-Saône, sur les 13 clubs affiliés 7 sont des Présidentes dont les 3 clubs les plus importants : Lure, Héricourt et Vesoul-Combeaufontaine.

Nous ne pouvons que féliciter les clubs de Haute-Saône qui avec de nouvelles activités, Rando Douce, Tranquille, Santé, Marche Nordique nous permettent ces bons résultats. Nous devons poursuivre dans cette direction et favoriser de nouvelles pratiques si nous voulons attirer de nouveaux venus et rajeunir nos pratiquants.

A ce propos, nous soutenons la pratique du Bungy Pump, discipline voisine de la marche nordique, où l'on utilise des bâtons à ressorts.

Pour cela, nous avons aidé financièrement les formations d'animateurs ainsi que l'achat de bâtons.

Trois clubs, les Bâtons Dynamiques, à l'origine du projet, Rando Saône et Semma'Rando vont dès cette année promouvoir cette nouvelle activité.

Je vous invite à regarder une petite vidéo de 2 minutes, afin de la découvrir.

➤ **Rapport d'activités**

Le Comité départemental a participé à plusieurs réunions au cours de l'année 2022. Les membres du bureau ont été beaucoup sollicités principalement pour les réunions du Comité Régional à Dijon.

Jacques Simonot, président de la CDSI, et Florence Vougnon, présidente de la Commission CDPA ont représenté le CDRP70 à l'Assemblée Générale Fédérale.

Jacques, Florence et Monique Mairot ont participé à l'inauguration du GR145 (La Via Francigéna) par le National à Champlitte.

Les inters-régions se sont déroulées à SEDAN, dans les Ardennes en octobre, durant quatre jours. Elles permettent des échanges fructueux et une ouverture aux pratiques des autres clubs et comités départementaux. Trois personnes y ont participé : Florence (au titre du National), Yves (représentant du CDRP de Haute Saône) et Ghyslaine Langrognet (membre du CRRP BFC, au titre de la région).

Notre département est fortement impliqué :

- au niveau National avec Florence Vougnon, représentante des Territoires (Grand Est) en binôme avec Frédéric Brouet.
- au niveau Régional :
 - o Jacques est vice-président depuis plusieurs années,
 - o Christelle est animatrice référente en Marche Nordique,
 - o Bernard Grandgirard est gestionnaire du WebSig et Publiweb et aussi référent MaRando pour la Haute Saône.

En 2022, nous avons enfin trouvé notre Webmaster, Gérard Ferbus, qui a concrétisé notre souhait de disposer d'un site internet, il est opérationnel depuis novembre. Nous le remercions pour son travail et son engagement, le plus difficile maintenant étant de le faire vivre, c'est pourquoi, nous avons besoin de vous. Nous avons également souhaité doter les clubs, d'une banderole afin de marquer leur appartenance à notre fédération, et mettre en avant leur logo.

N'hésitez pas, à la déployer afin de nous faire connaître.

Je vous rappelle aussi que nous avons un Vit'Abri associé maintenant à une sono portative, que vous pouvez utiliser à tout moment. Elle a été financée à 50 % par le Comité Régional, que je remercie chaleureusement.

Ce matériel est à votre disposition gratuitement pour toute manifestation sur simple demande.

Le Vit'Abri est stocké dans le local du club des SGH à Héricourt, et les sonos, fixe et portable, au local du Club de Marche de Lure car il est chauffé.

N'hésitez pas à nous les demander, Jacques a en charge la tenue et la diffusion du planning mis en place pour gérer les réservations.

➤ **Commissions statutaires**

Commission Départementale Sentiers et Itinéraires (CDSI)

Le bilan de la commission est présenté par son président, Jacques Simonot.

✓ **Via Francigéna GR® 145**

Le CDRP70 a participé à une réunion le 06 mai 2022 à Reims regroupant les comités régionaux des Hauts de France, du Grand-Est, de la Bourgogne Franche-Comté, de l'AEVF et des élus régionaux pour faire le point suite à la convention signée le 14 juillet 2021.

L'ensemble des participants s'engage à :

- Promouvoir cet itinéraire,
- Renforcer nos liens avec l'AEVF,
- Organiser des manifestations sur le parcours
- Réaliser un balisage d'excellence.

Plusieurs animations sont déjà programmées pour 2023. Florence VOUGNON participe aux différentes réunions avec l'Office du Tourisme et la Communauté de Commune du Pays des Quatre Rivières.

En août 2022, le CDRP70 a organisé une manifestation pour la fête de la randonnée à Montot. Franc succès au cours de cette journée pour promouvoir et valoriser ce sentier culturel.

✓ **Tourbière de la Grande Pile et le circuit de l'Eau et la Pierre**

Les Clubs de Lure et de Vy Les Lure avec la CCPL et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté responsable de la Réserve de la Tourbière de la Grande Pile à Saint Germain ont participé à des réunions sur l'étude des deux circuits retenus :

- « L'eau et la Pierre », itinéraire existant, mais modifié légèrement le long des étangs des Monts Reveaux et inversion du sens du parcours avec deux points de départ (Mairie de Saint-Germain et Etangs des Monts Reveaux)
- Nouvel Itinéraire thématique « Balade à 1000 temps », départ des étangs des Monts Reveaux, boucle de 5 km environ passant par la tourbière de la Grande Pile.

Le nouveau circuit « Balade à 1000 temps » a été inauguré le 15 octobre 2022.

✓ **Projet de GRP de la Montagne de la Roche-Morey**

Le CDRP70 a participé à plusieurs réunions pour la mise au point du projet de GRP (Grande Randonnée de Pays) de la Montagne de la Roche-Morey avec Jussey Tourisme et certains des élus concernés.

Le circuit proposé de 28,700 km environ permet d'emprunter des sentiers permettant de découvrir des points remarquables autour de la Montagne de La Roche-Morey.

✓ **Baliseurs**

Le département compte 46 baliseurs pour la saison 2022/2023, contre 43 la saison précédente.

Ils sont répartis comme suit :

- Association du pays des 7 rivières à Rioz : 14
- Le Bol d'Air de Vy les Lure : 8
- Club de Marche de Lure : 11
- Société Grayloise des Amis de la nature de Gray : 6
- Club de Randonnée SGH d'Héricourt : 6
- Les Bâtons Dynamiques de Roye : 1

✓ **Inters Régions**

Les Inters Régions 2022 se sont déroulées à Sedan, organisées par le Comité Départemental des Ardennes du 19 au 23 octobre 2022.

Le programme de ce rassemblement est découpé en 2 parties :

- 2 jours de détente et découverte du territoire,
- 2 jours d'échange Inters Région.

Echange très instructif entre les différentes régions du Grand-Est.

Des problèmes de santé ne m'ont pas permis de participer à ce rassemblement.

✓ **WebSig et Appli Mobile MaRando®**

Le CDRP70 a incorporé 53 parcours dignes d'intérêts dans la DB Rando afin d'alimenter la future Appli Mobile MaRando. Cette application est le fruit d'un travail collectif de tous les bénévoles.

Je tiens à remercier particulièrement Bernard GRANGIRARD et toute l'équipe départementale qui ont œuvré activement pour le respect du planning défini.

L'application est opérationnelle depuis novembre 2022. La fédération vient d'éditer un « Guide utilisateur de l'application MaRando », qui avec toutes ses fonctionnalités est gratuite.

Pour ceux qui veulent utiliser le fonds de carte spécifique IGN au 1:25000, la FFRandonnée leur propose un abonnement exclusif au tarif de 13,99 €/an.

Pour compléter ce bilan : intervention de Bernard Grandgirard, WebSig, référent départemental

Il fait rappel de l'équipe départementale en charge de la gestion de l'application MaRando (Bernard Grandgirard – Jean-François Notteau – Jacques Simonot – Nicole Bruleport).

Bernard signale qu'actuellement il suit le parcours pour être formateur régional WebSIG et Publiweb.

Il fait rappel que l'application MaRando est sortie en novembre 2022, qu'elle propose 5000 parcours homologués par la FFRandonnée (dont 53 par le CDRP70) et que son utilisation est gratuite pour les licenciés à la fédération. Par ailleurs, les fiches randos peuvent être mises à disposition des offices de tourisme.

Un diaporama de présentation et de démonstration de l'application MaRando est projeté (PJ2).

Commission Départementale Pratiques – Adhésions – Vie Associative (CDPA)

Le bilan de la commission est présentée par la présidente, Florence Vougnon et la vice présidente, Monique Mairot.

✓ **Adhésions : une relative stabilité et des marges de progrès...**

Au 20 janvier 2023, la Haute -Saône comptait 13 clubs et 578 adhérents et 46 baliseurs. C'est un chiffre encore inférieur à la période avant COVID mais qui ne marque pas d'infléchissement notable.

Les marges de progression en terme d'adhésions se situent dans l'ouest du département où il y a actuellement des groupes de marcheurs non fédérés, souvent rattachés à des structures municipales ou de type Comités des Fêtes. Au CDRP70, il est prévu de les rencontrer notamment lors des événements organisés sur leur territoire en partenariat entre le CD et l'AEVF (association de la Via Francigéna). 2 événements majeurs : un ciné débat le 4 avril à Dampierre sur Salon sur l'itinérance sur la Via Francigéna et le 3 juin «une fête de la Via Francigéna /GR145» entre Leffond et Montot.

Le CD dispose via le PSD et sa politique dynamique de formation des moyens qui peuvent valablement aider de nouveaux clubs à s'implanter, les clubs à se développer, à former de nouveaux animateurs...

Il y a donc des atouts à faire valoir pour attirer les clubs et les convaincre de rejoindre la FD.

En effet la FFRandonnée affiche un objectif ambitieux 500 000 adhérents en 2028, à nous tous d'en être les acteurs.

PSF et PSD

La FFRandonnée propose des moyens de développement des Clubs qui sont encore souvent trop méconnus et trop peu utilisés ce sont les PSD et PSF.

Le PSD est un financement solidaire proposé par la FFRandonnée à tous les clubs qui souhaitent implanter en leur sein une nouvelle activité ou qui ont un projet innovant. Je me tiens à la disposition des Clubs pour échanger avec eux sur leurs projets éventuels et sur le montage du dossier

Le PSF – subvention de l'ANS ex CNDS gérée par la FFRandonnée s'obtient via la création d'un compte ASSO pour lequel le référent régional PSF peut aider tout club dans la création de son compte et le montage de son projet.

Ce sont des outils de développement performants au service des clubs.

✓ **Pratiques : la Haute-Saône en pointe !!!**

○ **Une nouvelle pratique : le Bungy Pump**

Ainsi 2 Clubs de Haute-Saône RANDO SAONE et SEMMARANDO ont mené une action de mutualisation avec un club de Cote d'Or pour faire un PSF afin d'obtenir des subventions qui leur ont permis d'acheter 30 bâtons de Bungy Pump. Le Bungy Pump est une marche dynamique avec bâtons et moins technique que la marche nordique. Elle s'apparente à une activité de type fitness d'extérieur.

Les 3 Clubs Haut-Saônois qui pratiquent le Bungy Pump et dans lesquels des animateurs ont été formés avec l'appui des CD et CR de la FFRandonnée peuvent venir faire des séances découvertes dans les clubs intéressés.

C'est en proposant des activités toujours plus diversifiées que l'on attirera de nouveaux adhérents.

Il faut souligner que cette opération de mutualisation pour l'obtention de subventions dans le cadre d'un PSF est vivement encouragée par la FFRandonnée mais seule la région BFC l'a fait !

○ **Deux actions innovantes et remarquables en Haute-Saône :**

La mutualisation inter-clubs

3 clubs de Haute-Saône ont signé en 2022 une convention de mutualisation qui ouvre à chaque adhérent fédéré la possibilité de participer aux activités des 3 clubs sans avoir de cotisation supplémentaire à régler. Les calendriers des 3 clubs sont diffusés à l'ensemble des adhérents, cela permet d'avoir une activité possible quasiment chaque jour : randonnée, MN, rando douce...

L'ouverture vers des populations en situation de handicap

Le CD est sollicité par le Comité Handi Sport de Bourgogne Franche-Comté et l'Association des Paralysés de France pour organiser une sortie annuelle avec des personnes à mobilité réduite en joëlettes.

En 2021, les randonneurs sont allés à Confracourt et en 2022 les marcheurs ont gravi la Montagne de la Roche, à Morey, en débutant la randonnée par deux bonnes montées à 18%.

La randonnée a eu lieu le mardi 28 août. Elle a fait 12km sur un parcours en sous-bois majoritairement ombragé autour de la Montagne de la Roche avec ses sites remarquables : point de vue, camp néolithique, villages vigneron de Morey et Bourguignon-Lès-Morey. Tout sentier parcouru par les randonneurs, sans obstacle majeur de type escalier, arbre tombé ... est accessible aux joëlettes.

C'est une excellente occasion de randonner autrement et de mieux se connaître. Un moment fort de rencontres et d'échanges. 6 Clubs de randonnée de Haute-Saône se sont mobilisés et ont offert des bras solides pour pousser et guider les joëlettes. C'est possible pour tous, ce n'est ni compliqué, ni risqué.

Guy Berçot était présent ainsi que la Directrice de l'office du tourisme de Jussey et tous deux ont décidé de promouvoir ces marches inclusives. Elles combattent bien des idées reçues et prouvent que tous valides et personnes handicapées peuvent pratiquer ensemble et en toute convivialité une activité physique partagée et génératrice de lien social.

En effet encore trop peu de clubs sportifs, de randonnée accueillent des personnes en situation de handicap et peu de personnes en situation de handicap osent pratiquer un sport en club ! Là encore le CD a été novateur.

○ **Et une fête de la Randonnée qui a réuni plus de 120 marcheurs**

Le dimanche 4 septembre, journée ensoleillée, a eu lieu la Fête de la Randonnée à Montot, village sur le tracé du GR 145/Via Francigéna.

Cette fête a été organisée grâce à un partenariat initié, il y a déjà quelques années d'avant COVID, entre le Comité des fêtes de Montot et notre CD.

Ce sont les volontés de quelques représentants des 2 parties qui ont permis, cette année, la conclusion de cette belle manifestation.

Quelques réunions ont suffi pour que les rôles de chacun soient bien définis pour concrétiser le projet. Toute la responsabilité des circuits de randonnée, de la demande d'autorisation à la préfecture, à l'encadrement des marcheurs incombait au Comité Départemental. Le Comité des fêtes de Montot se chargeait du balisage et de la sécurisation des chemins de l'accueil des participants, de la restauration et de la visite guidée du village.

La communication sous forme de flyers a été conçue par une adhérente de Rando Saône, ceux-ci ont été imprimés par le Crédit Agricole.

Ce sont donc 120 personnes qui ont pu, le matin se répartir sur 3 circuits, une visite guidée du village de Montot, une rando courte de 9 km, et un parcours plus long de 12 km (pas loin de 100 personnes étaient au départ).

L'après-midi, une autre visite de Montot a eu lieu ainsi qu'une initiation à la marche nordique.

Notons avec plaisir que plusieurs clubs fédérés de Haute Saône ont participé à cette fête, Semma'Rando, Vitrey Loisirs Animations, Rando Saône, Club de Marche de Lure, SGAN, SGH (pour le prêt des panneaux de sécurité). Merci à tous

Et pour prolonger ce partenariat, le Comité des fêtes de Montot, en la personne de son président André Brouillet, nous a proposé d'accueillir la Randonnée Joëlette de 2023. Merci à lui.

4 - Approbation des comptes de l'exercice clos

Yves Favier, trésorier du CDRP70, présente les comptes de l'exercice 2022 : le bilan financier, le compte d'exploitation générale.

Il donne des précisions sur le bilan et sur la gestion du Comité en commentant les recettes, les dépenses et la trésorerie au 31/12/2022. En 2022, le résultat est en excédent de 1 220 €. (PJ 3 et 4).

En complément de ces informations, il propose et commente :

- un tableau donnant la répartition du prix de la licence 2021-2022 (Fédération – Comité Régional – Comité Départemental) et son utilisation, par le Comité Départemental, au financement des formations
- le tableau des matériels mis à disposition par le Comité Départemental
- le tableau de valorisation des heures de bénévolat de l'année 2022 du Comité.

Rapport du vérificateur aux comptes (Absent excusé)

Le président fait lecture de la note du vérificateur aux comptes, Patrick BERGER, élu jusqu'en 2024, où il justifie sa mission et certifie les comptes sincères. (PJ5).

Le président et le trésorier remercie Patrick pour le travail fourni et sa qualité.

Première Résolution : Quitus au trésorier

Les membres du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute Saône présents réunis en Assemblée Générale ordinaire approuvent les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils leur ont été présentés et donnent quitus au trésorier pour sa gestion **en adoptant cette résolution à l'unanimité.**

Deuxième Résolution : Affectation des Résultats 2021 et 2022

Les membres du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute Saône présents réunis en Assemblée Générale ordinaire **approuvent** :

- **l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2021**, clos le 31 décembre 2021, d'un montant de 4 218 € au compte Report à Nouveau créancier **à l'unanimité**
- **l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2022**, clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 1 256 € au compte Report à Nouveau créancier **à l'unanimité**.

5 -Présentation du rapport d'orientation

Les axes retenus pour 2023 :

- Mettre en place la nouvelle pratique du Bungy Pump (Avec Les Bâtons Dynamiques, Rando Saône et Semma'Rando) qui ont été formés et qui disposent de bâtons.
- Nous souhaitons organiser la «Première Marche avec Bâtons» accompagnée avec nos animatrices et animateurs diplômés ainsi qu'une Rando Pédestre également accompagnée autour de Lure. Nous n'avons pas encore fixé la date pour cette manifestation 2023-2024.
- En septembre, lors des journées du patrimoine 2023, nous souhaitons refaire comme les autres années une randonnée, si nous trouvons un club volontaire, ce serait formidable.
- Le 3 juin le Comité Départemental sera associé à l'évènement «La Via Francigéna GR145 en fête». Il consistera en une marche qui se déroulera de Leffond à Montot au cours de laquelle seront proposées des animations, pour le CD, il s'agira de démonstrations Bungy Pump et marche nordique.
- Répondre aux sollicitations des Communautés de communes pour la création d'itinéraires.

6 - Approbation du budget prévisionnel

L'assemblée générale prend acte du budget prévisionnel de la saison 2023 présenté par le Trésorier, **celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents** (PJ6).

7 - Renouvellement annuel des 3 membres sortants du Comité Directeur :

Yves FAVIER (sollicite un nouveau mandat)

Jean-Marie MOUGEY (ne sollicite pas un nouveau mandat)

Joëlle PRUDHON (sollicite un nouveau mandat)

Gérard Ferbus de Rando Saône a déposé sa candidature préalablement à l'Assemblée Générale.

Gérard Ferbus - Yves Flavier – Joëlle Prudhon sont élus à l'unanimité des présents.

Vote de régularisation de l'élection de Monique MAIROT : validation de son mandat pour encore 3 ans.

Monique Mairot est élue à l'unanimité des présents.

8 - Election des représentants à l'Assemblée Générale Fédérale le 31/03/2023

Titulaire : Daniel Bouchot, sera porteur de voix pour le Comité Départemental

Suppléante : Florence Vougnon- Yves Favier se rendra également à cette AG Fédérale.

9 - Election des représentants à l'Assemblée Générale Régionale le 18/03/2023 (10 représentants maximum)

Ont été candidats et élus :

Bernard Duchaud – Yves Favier – Gérard Ferbus - Monique Mairot

Joëlle Prudhon - Jacques Simonot – Florence Vougnon

10 - Propositions des modifications de la FFRandonnée concernant les titres d'adhésions et la politique tarifaire soumises au vote

➤ Titres d'adhésions :

○ Suppression des licences peu ou pas utilisées :

- IMPN Baliseur (Individuelle Multi-loisirs Pleine Nature baliseur)
- IRA ANP (Licence Associative Non Pratiquant)
- FCO (Familiale Comités)
- FRAMP (Licence Familiale Mono Parentale)
- IR LC MA

○ Proposition de création de nouvelles licences :

- Licence Jeune et Licence Compétition : accessible aux moins de 26 ans, l'objectif est d'avoir une licence à moindre coût, favorisant ainsi la venue de cette nouvelle cible auprès de notre réseau. Cette licence Jeune permettra l'accès aux pratiques en club mais aussi aux pratiques et spécialités compétitives (y compris Sélectifs et Championnat De France (CDF).
- Licence Compétition : proposer un titre dédié aux licenciés qui veulent participer à des spécialités compétitives. Le Certificat Médical sera rattaché à la licence. Elle devient la seule licence permettant l'accès aux compétitions Sélectives et Championnat de France.

Les suppressions et les créations de licences ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

➤ Politique tarifaire de la saison 2023-2024 :

Conformément aux statuts de la FFRandonnée, le Comité Départemental doit se prononcer sur les propositions de tarifs des licences en amont du vote qui aura lieu lors de l'Assemblée Générale Fédérale.

Les propositions d'augmentation soumises au vote du Comité Départemental :

- des licences individuelles de 4€ (IRA passe de 28 € à 32€)
- des licences familiales de 8€ (FRA passe de 55,80€ à 63,80€).

L'augmentation des tarifs est rejetée à la majorité des membres présents.

Contre : CML (8 voix) – Bol d'Air (6 voix) – Marche Buissonnière d'Héricourt (6 voix) = **20 voix**

Pour : Rando Saône (6 voix) – Semma'Rando (6 voix) – Vitrey Loisirs Animations (6 voix) = **18 voix**

Abstention : Les Bâtons Dynamiques = **6 voix**

11- Questions diverses

Néant.

Interventions des personnalités invitées.

Katia Vidberg, représentant le Département de Haute Saône

Prisca Mellouët, Directrice de l'Office de Tourisme de Jussey

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 12h30.

Le Président du CDRP 70

Daniel Bouchot

La Secrétaire du CDRP70

Joëlle Prudhon

